



ARRÊTÉ DE CIRCULATION
RENOUVELLEMENT DE TAMON POUR LE COMPTE DE LA
SAUR – CHEMIN DE LA RIVIÈRE

La Mairie de Remouillé,

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

VU le code de la route et notamment les articles L 411.8, R 411.25 à R 417.28,

VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU la demande formulée par l'entreprise ATLOSS'.

CONSIDÉRANT qu'en raison des travaux de renouvellement de tampon pour le compte de la SAUR, il y a lieu de réglementer la circulation pendant toute la durée de l'intervention au chemin de la Rivière.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Du 12 janvier 2026 au 23 janvier 2026 inclus, la circulation de tous véhicules sera alternée manuellement au chemin de la Rivière.

ARTICLE 2 : Les stationnements et les dépassements des véhicules légers et poids lourds sont interdits quelles que soient les voies laissées libres sur l'emprise du chantier. Cette interdiction de stationner et de dépasser sera matérialisée par la mise en place des panneaux B6a et B3.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire de restriction, de protection du chantier et de déviation est à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise ATLOSS'.

ARTICLE 4 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de Remouillé.

ARTICLE 6 : Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjudant-Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Aigrefeuille Sur Maine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Remouillé, le jeudi 18 décembre 2025

Le Maire,
Jérôme LETOURNEAU



MAIRIE DE REMOUILLE

1 rue de l'Hôtel de Ville – 44140 – REMOUILLE
02.40.06.62.14 – mairie@remouille.fr

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7

Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : ...ATLASS' Prénom :

Dénomination : SAS..... Représentée par : Jean Baptiste MOLIN.....

Adresse Numéro : .5..... Extension : Nom de la voie : AVENUE DE L'EUROPE.....

Commune déléguée : SAINT GERMAIN SUR MOINE... Code postal : 49230.....

Localité : ...SEVREMOINE..... Téléphone : 02 41 29 49 59

Courriel : jbmolin@atlass49.fr / m.baudouin@atlass49.fr.....

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : ...SAUR Prénom : JOSNIN RODOLPHE.....

Adresse Numéro : 7..... Extension : Nom de la voie : RUE DES BOUTONS D'OR

..... Commune déléguée : Code postal : 85130

Localité : LA GAUBRETIERE..... Téléphone :

Courriel : rodolphe.josnin@saur.com

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Route départementale Voie communale n°

Hors agglomération En agglomération

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Chemin de la Rivière

Cne déléguée : CP : 44190 Localité : REMOUILLE

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :

Description des travaux souhaités :

.....RENOUVELLEMENT DE TAMPON

.....

Date prévue de démarrage des travaux : 12 JANVIER 2026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 2

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation en jours calendaires : 12 Date de début de réglementation 12 JANVIER 2026

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation

Côté pair Côté impair

Fermeture totale à la circulation ou Circulation alternée : Par feux tricolores Par panneaux B15-C18

Restriction sur section courante :

Neutralisation du trottoir

Neutralisation de l'accotement

Empiètement sur chaussée

Largeur de voie maintenue (en mètres) : 0

Interdiction de :

Circuler

Stationner

Dépasser

Véhicules légers Véhicules légers Véhicules légers Poids lourds Poids lourds Poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :Le demandeur Une entreprise spécialisée (à préciser ci-dessous)

Nom :

Représentée par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Commune déléguée : Code postal :

Localité : Téléphone :

Courriel : @.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} Schéma de signalisation Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait àSEVREMOINE..... le 15 12 2026.....

Nom : BAUDOUIN..... Prénom : MATHIEU

Signature,

Changement de tampon

